

SUD rassemble tous les personnels de l'éducation de la maternelle à l'université. Syndicat intercatégoriel, SUD Éducation regroupe les enseignant-es, AED, AESH, personnels administratifs, de vie scolaire, d'entretien, d'accueil, titulaires ou précaires, de droit public ou privé. SUD est un syndicat de lutte et autogestionnaire.

Bulletin d'information syndicale, rentrée 2022

Enseignant-es, AESH, AED, personnels administratifs : SUD dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit. L'action syndicale paie !

C'est la rentrée et *SUD* éducation Aude a été contacté à plusieurs reprises par des salarié-es dont certain-es, délaissé-es par leurs syndicats, se sont finalement tourné-es vers nous...

- Nous avons obtenu la CDIisation d'un collègue enseignant, maintenu en CDD depuis sept ans
- Nous avons aussi obtenu la CDIisation de deux collègues assistant-es d'éducation (AED). Nous avons déjà obtenu de la DSDEN 11, en fin d'année scolaire le paiement des congés de nombreux AED.

Au plan national, c'est SUD qui a obtenu le paiement des indemnités REP/REP+ pour les AED après avoir été seul syndicat à saisir le conseil d'Etat.



Pour nous, être Solidaires, Unitaires et Démocratiques ce n'est pas un slogan, c'est une réalité. Nous revendiquons le fait d'être un syndicat de transformation sociale, féministe et anticapitaliste, qui agit au quotidien pour défendre nos droits et en acquérir de nouveaux.

CDIisation des AED : dans l'Aude, des collègues peinent à faire valoir leurs droits !

Le 9 août, plus de 5 mois après la promulgation de la loi visant à combattre le harcèlement scolaire, le décret sur la CDIisation des assistant-es d'éducation (AED, AP et APS) a été publié par le ministère de l'éducation nationale, ouvrant la possibilité d'un renouvellement en CDI pour les collègues qui ont exercé pendant 6 ans en CDD.

Cette avancée est le fruit de deux années de lutte des AED. Mais, rendue effective en plein été, alors que les contrats arrivaient à terme le 31 août, que les établissements avaient pour

beaucoup déjà opéré leurs recrutements et, en l'absence de consignes ministérielles claires, cette CDIisation n'est pas sans poser problème : dans l'Aude, depuis la rentrée, SUD éducation a exigé du rectorat et obtenu la CDIisation de deux AED qui ont contacté le syndicat.

Avec la CDIisation, tout n'est pas encore gagné : SUD éducation 11 appelle les AED à se saisir de la date de grève interprofessionnelle du 29 septembre sur la question des salaires et à mettre en avant leurs revendications. Plus que jamais, en cette année 2022-2023, la lutte continue !

Adhérent-e
NOM : Prénom :
Adresse : Code postal :
Commune : Téléphone : E-mail :

Situation professionnelle
Branche (1^{er} ou 2nd degré, supérieur) : Corps, grade (AED, AESH, PE, certifié-e, hors-classe...) :
Discipline, fonction, statut (stagiaire, adjoint-e, brigade, TZR,...) :
 Temps complet Temps partiel :
 Disponibilité Congé (type :) Retraité

Établissement d'exercice ou de rattachement administratif (pour ceux en activité)
Nom :
Adresse :
Code postal : Commune :

Montants des cotisations, à calculer d'après le salaire mensuel net moyen de l'année civile 2021 :

| Salaire mensuel net moyen en 2021 | Cotisation annuelle 2022-2023 | Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt) | Taux de cotisation | Salaire mensuel net moyen en 2021 | Cotisation annuelle 2022-2023 | Cotisation réelle (après déduction ou crédit d'impôt) | Taux de cotisation |
|-----------------------------------|-------------------------------|---|--------------------|---|-------------------------------|---|--------------------|
| Jusqu'à 900 € | 5,00 € | 1,70 € | / | Jusqu'à 2300 € | 288,00 € | 97,92 € | 12,50 % |
| Jusqu'à 1000 € | 10,00 € | 3,40 € | 1,00 % | Jusqu'à 2400 € | 312,00 € | 106,08 € | 13,00 % |
| Jusqu'à 1100 € | 25,00 € | 8,50 € | 2,30 % | Jusqu'à 2500 € | 338,00 € | 114,92 € | 13,50 % |
| Jusqu'à 1200 € | 40,00 € | 13,60 € | 3,30 % | Jusqu'à 2600 € | 364,00 € | 123,76 € | 14,00 % |
| Jusqu'à 1300 € | 60,00 € | 20,40 € | 4,60 % | Jusqu'à 2700 € | 392,00 € | 133,28 € | 14,50 % |
| Jusqu'à 1400 € | 80,00 € | 27,20 € | 5,70 % | Jusqu'à 2800 € | 420,00 € | 142,80 € | 15,00 % |
| Jusqu'à 1500 € | 100,00 € | 34,00 € | 6,70 % | Jusqu'à 2900 € | 450,00 € | 153,00 € | 15,50 % |
| Jusqu'à 1600 € | 120,00 € | 40,80 € | 7,50 % | Jusqu'à 3000 € | 480,00 € | 163,20 € | 16,00 % |
| Jusqu'à 1700 € | 140,00 € | 47,60 € | 8,20 % | Jusqu'à 3100 € | 512,00 € | 174,08 € | 16,50 % |
| Jusqu'à 1800 € | 162,00 € | 55,08 € | 9,00 % | Jusqu'à 3200 € | 544,00 € | 184,96 € | 17,00 % |
| Jusqu'à 1900 € | 192,00 € | 65,28 € | 10,10 % | Jusqu'à 3300 € | 575,00 € | 195,50 € | 17,40 % |
| Jusqu'à 2000 € | 220,00 € | 74,80 € | 11,00 % | Jusqu'à 3400 € | 612,00 € | 208,08 € | 18,00 % |
| Jusqu'à 2100 € | 242,00 € | 82,28 € | 11,50 % | Jusqu'à 3500 € | 636,00 € | 216,24 € | 18,20 % |
| Jusqu'à 2200 € | 264,00 € | 89,76 € | 12,00 % | Plus de 3500 € : 18,2 % du salaire mensuel. | | | |

Joindre à ce bulletin un chèque à l'ordre de SUD éducation 11, et envoyer le tout à Solidaires 11, 14 Boulevard Jean Jaurès, 11000 Carcassonne. En cas de difficultés de paiement, n'hésitez pas à nous contacter !

66% des sommes versées en 2022 seront déductibles de vos impôts 2022 ou ouvriront un crédit d'impôt.

Un justificatif vous sera délivré en 2023

J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans ses traitements et fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Fédération SUD éducation.

Date : Signature :

Haro sur les lycées pro !

Carole Grandjean a été nommée ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels dans le nouveau gouvernement. Elle est placée sous la double tutelle des ministres du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Pour SUD éducation la ligne rouge est franchie.

Une augmentation de 50 % de stages en entreprise : au bénéfice de qui ?

Pour les lycéens professionnels, les périodes passées en stage augmenteront de 50 %. Pour le bac professionnel, elles seront de 30 semaines, contre 18 à 22 semaines aujourd'hui. La réforme Blanquer avait déjà saccagé le nombre d'heures d'enseignement disciplinaires : ce n'est pas fini !

Nous disons nous que le lycée professionnel ce n'est pas l'entreprise.

C'est le service public d'éducation qui doit plus encore être au bénéfice de l'égalité et de l'émancipation des futur-es travailleuses et travailleurs. Pas subordonné à « l'employabilité ».

Nous disons aussi que nous n'accepterons pas les suppressions de postes massives qu'entraînera à coup sûr une telle mesure pro-patronale. Au contraire, il faut des créations de postes !

200 euros, 500 euros ? On veut un vrai salaire pour la jeunesse !

Durant ces stages, les élèves percevraient une rémunération versée par l'État de 200 euros par mois jusqu'à 18 ans, et de 500 euros au-delà, jusqu'à 25 ans. En réalité elle ne concernerait que les élèves de terminale et serait de toute façon soumise à l'augmentation des périodes de PFMP et d'alternance.

Une « contrepartie » même pas prise en charge par le patronat... mais par l'État, donc nos impôts. C'est une fois de plus cadeau pour les patrons. Comme pour le travail gratuit et forcé imposé aux allocataires du RSA, c'est encore des gains pour les entreprises, de l'exploitation en plus pour les classes populaires.

Nous exigeons un véritable salaire social pour la jeunesse, financé sur les cotisations sociales comme l'est la retraite.

Plus d'apprentissage c'est plus d'inégalités

« La valorisation de l'apprentissage a conduit à une sélection drastique qui élimine de l'alternance les jeunes les plus paupérisés, les filles et les jeunes issus de l'immigration. Ces publics se retrouvent en lycées professionnels » (Prisca Kergoat, sociologue).

En réalité les contrats d'apprentissages sont à 60 % signés dans l'enseignement supérieur. Ce n'est pas vrai de dire que les lycéens professionnels accèdent ainsi mieux au « marché de l'emploi ». C'est même le contraire puisqu'une rupture du contrat d'apprentissage entraîne une rupture de formation : une forme de « décrochage » promue par l'apprentissage.

Plus d'apprentissage et plus d'alternance c'est encore plus transformer les lycées professionnels en salles d'attente de Pôle emploi.

Et pour les personnels, c'est une aggravation des conditions de travail et de rémunération avec des employeurs multiples à la clé (CFA académiques d'un côté, Éducation nationale de l'autre).

Fin des diplômes : et les conventions collectives alors ?

Après la disparition du BEP, allons-y, faisons sauter le CAP et le Bac Pro tant qu'on y est ! Sauf que les diplômes permettent de rattacher des métiers et des emplois à des conventions collectives, source de rapport de force entre syndicats et patronat, certes... mais aussi de protection pour les salarié-es.

Avec les mesures annoncées, chacun-e irait donc vendre sa force de travail « librement » et seul-e face aux patrons.

SUD éducation appelle en conséquence les personnels à se préparer à une lutte d'ampleur contre cette attaque visant à exploser façon puzzle les lycées professionnels. Dès maintenant, engageons la riposte à construire, en heure d'information syndicale, dans les intersyndicales départementales. Informons les collègues et les familles : le rapport de force est entre nos mains.

Organisez-vous, syndiquez-vous !

AGENDA 2022 DES STAGES DE FORMATION SYNDICALE SUD ÉDUCATION ET SOLIDAIRES 11



7 octobre 2022 — stage RASÉD organisé par SUD éducation 34, s'organiser pour les défendre. de 9h à 17h au Palais des sports, des arts et du travail de Narbonne. **COMPLET**

10 novembre 2022 — stage AED organisé par SUD éducation 11 : connaître et défendre ses droits. Carcassonne, local de Solidaires, 14 boulevard Jean Jaurès. **Pour toute information et inscription : aude@sudeducation.org**

15 & 16 décembre — stage de formation au théâtre forum organisé par Solidaires 11, au Palais des sports, des arts et du travail de Narbonne. **Pour toute information et inscription : sud.solidaires11@orange.fr**

Informations importantes : Tout-e agent-e a droit à 12 jours de congé de formation syndicale maximum par an. SUD éducation organise ses formations sous l'égide de l'institut de formation CEFI Solidaires, organisme agréé.

Le salaire est maintenu durant le congé de formation syndicale. Il suffit de formuler une demande de congé de formation au moins un mois à l'avance à l'autorité qui a le pouvoir de nomination : Recteur-ice ou IA-Dasen, en passant par l'administration de votre établissement (secrétariat de la direction). L'absence de réponse 15 jours avant le début du stage équivaut à une autorisation.

Une attestation de présence est remise à l'issue du stage, elle peut être réclamée par l'administration. **En revanche, vous n'avez à fournir aucune convocation lors de votre demande, quoi qu'en disent certains chefs ! Si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous.**

Solidaires 11 tiendra un stand à la fête de l'agriculture paysanne de Limoux

La 7^e édition de cet événement aura lieu samedi 17 septembre et proposera : un marché de producteurs, des stands associatifs, des conférences, des projections, des concerts, des animations.

Buvette et restauration sur place. Entrée libre.

Venez nous rencontrer !

Adresse : 1 Av. Salvador Allende Limoux Aude

Permanences de SUD éducation 11 :

Nous serons présent-es tous les mercredis, de 12h30 à 14h, au local de Solidaires Aude, 14 bd Jean Jaurès à Carcassonne.

N'hésitez pas à venir poser vos questions sur vos droits ou à discuter avec nous des difficultés que vous rencontrez !